



Citation: Mohamed Nachi (2021) Un régime pragmatique de l'arrangement. L'en-deçà du public, l'au-delà du familial. *Società Mutamento Politica* 12(23): 63-79. doi: 10.36253/smp-12997

Copyright: ©2021 Mohamed Nachi. This is an open access, peer-reviewed article published by Firenze University Press (<http://www.fupress.com/smp>) and distributed under the terms of the Creative Commons Attribution License, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original author and source are credited.

Data Availability Statement: All relevant data are within the paper and its Supporting Information files.

Competing Interests: The Author(s) declare(s) no conflict of interest.

Un régime pragmatique de l'arrangement. L'en-deçà du public, l'au-delà du familial

MOHAMED NACHI

Abstract. In this paper, I propose to define the properties of a new pragmatic regime of action, which I have appointed as the « regime of the arrangement ». After a review of some work on regime of action developed from the perspective of pragmatic sociology, I underlined the importance of faces of arrangement in different areas of social life. By pointing out the semantic ambiguity of the arrangement, I have been able to identify the provisions, resources and practical modalities that allow me to consider it as a hybrid regime that is positioned *beyond the familiar*, but *below the public*.

Keywords. Arrangement, compromise, contingency, familiarity, informal, practical, privacy, proximity, regime of action, pragmatic sociology.

INTRODUCTION

Dans cette contribution, il s'agit de présenter les grandes lignes d'un cadre d'analyse, en cours d'élaboration, dont l'une des prétentions est de prendre au sérieux les diverses formes d'arrangement, en tant qu'elles sont constitutives de certaines activités pratiques et conduites dans la vie quotidienne. Ce cadre d'analyse s'appuie sur les acquis de la sociologie pragmatique, et plus particulièrement sur la conceptualisation en termes de régimes d'action. L'objectif est de préciser les traits permettant d'identifier un régime de l'arrangement et de le différencier des autres régimes d'action existants. A vrai dire, cette réflexion n'est qu'une mise en chantier: nous entamons ici un travail d'élaboration théorique avec la perspective de développer des recherches empiriques, en mobilisant cette boîte à outils théoriques propre à la sociologie pragmatique.

D'emblée, il faut se poser la question: le concept d'arrangement est-il heuristique? Que nous apporte-t-il de plus, compte tenu de ce que nous savons des autres régimes d'action développés par les partisans de la sociologie pragmatique? L'enjeu est donc de tester l'heuristique de ce concept pour élaborer un nouveau régime d'action permettant de mieux comprendre le fonctionnement de certaines sphères du monde social, en partant des activités et des pratiques quotidiennes qui le performent.

Pour l'édification d'une telle catégorie conceptuelle, il faut au préalable éviter de substantialiser l'arrangement, c'est-à-dire se garder de le considérer comme la propriété intrinsèque à certaines activités sociales, au lieu de

l'appréhender comme le produit d'interactions pratiques *occasionnelles*, d'échanges sociaux et d'opérations liées à un contexte spécifique ou à une situation sociale donnée. En bref, considérer l'arrangement comme une *forme d'intelligence pratique contingente et articulée à des circonstances*, qui pourrait faire l'objet de ce que Erving Goffman appelait une «sociologie des circonstances» (Goffman, 1974: 8) et ce que nous proposons de baptiser une *sociologie de l'officieux*.

D'autre part, il importe de se saisir de l'arrangement en tant que catégorie *normative et critique*, permettant aux personnes qui y font recourir de s'engager dans le monde et de se positionner au sein d'un ordre social (normatif) jugé contraignant, coercitif ou illégitime. D'une certaine manière, il peut parfois constituer une *forme de résistance* à des contraintes normatives, à ce qui est *institué; a contrario*, il relève plutôt de l'*instituant*, en tant que pratique *inventive*, une «ingéniosité du faible» (de Certeau, 1990), nous y reviendrons. La souplesse de l'arrangement et sa plasticité en tant que catégorie sociologique d'analyse permettent d'appréhender toute la gamme des conduites et des comportements qui se situent dans les zones frontalières entre normalité et anormalité, conformité et non-conformité; de saisir les interstices, ce qui est à la conjonction des deux: entre le formel et l'informel, l'officiel et l'officieux, l'institué et le non-institué, le légal et l'illégal. L'*ethos* de l'arrangement consiste à éviter la rigidité du normatif et de la règle, à alléger le poids des contraintes de la réalité, en empruntant des voies *officieuses*, et en usant des moyens détournés, des stratagèmes ou des subterfuges.

Les relations sociales sous un régime de l'arrangement, on le verra, sont pour ainsi dire sans conflits, sans tension; sans réflexivité, sans remise en question, sans critique publique. Certaines des propriétés de ce régime peuvent être associées à ce que James C. Scott appelle les «arts de la résistance», sous la forme d'action «informelle, tacite et déguisée», se caractérisant par la dissimulation, la fausse complaisance, la fuite, le chapardage, le braconnage, etc.; ce qui relève du «discours caché» (*hidden transcript*), par opposition au «texte public» (*public transcript*) (Scott, 2009: 12-13). Les caractéristiques majeures de l'arrangement sont, en effet, le secret, la discrétion, la familiarité, la confiance, la tolérance, etc.

L'analyse soulève des questions sur les caractéristiques de ce régime d'action: comment caractériser un régime de l'arrangement? Pour y répondre, il faut d'abord revenir sur la variété des usages du concept de «régime d'action» par les auteurs se réclamant de la sociologie pragmatique. Après avoir dessiné les contours des différents régimes d'action, on pourra alors dégager les propriétés spécifiques à chaque régime et pointer, de

surcroît, les caractéristiques et traits communs à certains d'entre eux. La différenciation de régimes d'action permet de recouvrir des larges sphères d'activité dans le monde social. L'argument avancé ici est qu'il reste encore des sphères d'activité, des pratiques et des espaces sociaux non couverts ou insuffisamment couverts par les régimes existants. D'où l'intérêt de broser les contours d'un régime de l'arrangement en mettant en exergue les propriétés, les ressources et le vocabulaire ou lexique qui l'accompagnent. L'ambition est d'identifier les propriétés les plus récurrentes indépendamment des contextes et de la mise à l'épreuve des arrangements. En ce sens, on verra comment l'arrangement renvoie à des propriétés communes qui sont constitutives d'un régime pragmatique d'action, conventionnellement partagées et coextensives aux relations sociales. Nous ferons également une digression autour de quelques figures de l'arrangement en explorant des travaux exemplaires dans le domaine et en les situant par rapport à des notions voisines.

Comme on le verra, l'analyse des caractéristiques de l'arrangement montre qu'on a à faire à un régime *hybride* qui emprunte des propriétés notamment au «régime de familiarité» thématiquement par L. Thévenot, mais ne saurait se borner à celui-ci; bien au contraire, il le surpasse, le devance et l'englobe. À cet égard, ses dispositions, ressources et modalités de l'action le positionnent *au-delà du familier*. Mais dans le même temps, parce qu'il ne répond pas aux exigences d'un impératif de justification, il se déploie *en deçà du public, en deçà du régime de la justification*. Pour commencer, il convient d'effectuer un retour rapide sur les différentes tentatives de construction de régimes d'action.

LA FÉCONDITÉ D'UNE SOCIOLOGIE PRAGMATIQUE DES RÉGIMES D'ACTION : FLORAISON ET COMPLÉMENTARITÉ DES TRAVAUX SUR LES RÉGIMES D'ACTION

La problématique des «régimes d'action» fait incontestablement la spécificité et l'originalité de la sociologie pragmatique. Avec celle des épreuves (Latour, 2001), elles constituent l'un des apports les plus remarquables de ce «style» sociologique (Nachi, 2006). Elle s'inscrit dans l'optique d'une *sociologie de l'action* dont les prémisses trouvent déjà des échos chez Max Weber et sa typologie classique des formes d'activités sociales.¹

Plus récemment, de nombreux travaux en sociologie se sont développés sur l'hétérogénéité et la pluralité des

¹ Comme on sait, Weber distingue quatre sortes idéal-typiques d'action : l'action rationnelle *en finalité* ; l'action rationnelle *en valeur*, l'action *traditionnelle* et l'action *affective* (Weber, 1995).

logiques d'action. Parmi ces travaux, il y a ceux de François Dubet dont l'ambition est de reconsidérer l'action en terme «d'expérience sociale», en considérant celle-ci comme «la cristallisation plus ou moins stable chez les individus ou les groupes, de logiques d'actions différentes». Il a dès lors proposé la distinction entre trois logiques «pures» de l'action: logique *d'intégration*, de *subjectivation* et de *sélection* (Dubet, 2007: 98). L. Thévenot a discuté cette typologie en la situant par rapport à celle de la sociologie pragmatique des régimes d'action (Thévenot, 2006: 228). Ce qui nous intéresse ici c'est plus spécifiquement la conceptualisation en termes de régimes d'action, d'abord dans sa première version proposée par Luc Boltanski et puis à travers l'architecture des trois régimes thématiques par Thévenot.

Avant de procéder à la présentation des travaux sur les régimes d'action, il faut d'abord préciser ce qu'il faut entendre par «régime d'action»: il s'agit d'un cadre (*frame*) conceptuel d'analyse exprimant «la dynamique de mise en rapport qui gouverne la conduite de l'action» (Thévenot, 2006: 23). Autrement dit, il met en évidence une configuration de l'action où se cristallise un ensemble de conduites, de règles – c'est-à-dire une grammaire – et des dispositifs qui permettent aux acteurs de coordonner leurs actions, d'agir en commun en tenant compte de leur environnement et des objets qui le peuplent (Nachi, 2006: 80). Le concept de régime d'action sert donc «de concept matrice qui, conjugué, désignera en les distinguant différents types de rapports sociaux et symboliques» (Liénard et Mangez, 2015: 148).

Précisant en outre l'enjeu des régimes d'action pour la sociologie pragmatique: celle-ci analyse «les formes de la coordination des actions et explore les appuis conventionnels, les ressources et les capacités dont les agents disposent pour s'ajuster entre eux et à leur environnement» (Ogien et Quéré, 2005: 105). L'analyse sociologique cherche dès lors à focaliser l'attention sur les coordinations de l'action en tenant compte de l'environnement et de la situation dans lesquels les personnes agissent en commun. Les régimes d'action sont une boîte à outils conceptuelle propre à la sociologie pragmatique.

Les quatre régimes d'action initialement élaborés par Luc Boltanski

Il convient de rappeler brièvement le premier travail de modélisation des régimes d'action. A ce propos, le mérite revient à Luc Boltanski d'avoir proposé un tableau d'ensemble qui a constitué le cadre analytique initial de la sociologie pragmatique. En effet, dans le chapitre 8 de son ouvrage *L'Amour et la justice comme*

compétences, il avait proposé pour la première fois de distinguer quatre modes de l'action possédant chacun des propriétés différentes et distingués selon deux axes: paix/dispute d'une part et équivalence/hors-équivalence, d'autre part. Il en déduit quatre régimes d'action: deux régimes de *dispute*: le premier sous équivalence, le *régime de justice* et le second hors-équivalence, le *régime de violence*; et deux régimes de *paix*: l'un sous équivalence, le *régime de justesse* et l'autre hors-équivalence, le *régime «d'amour»* ou *d'agapè*, au sens chrétien de «l'amour de Dieu». La présentation de ces quatre régimes est désormais suffisamment connue et il n'est plus nécessaire de s'y attarder plus longuement (voir, Nachi, 2006: chap. 2).

Dans son travail d'élucidation, Boltanski a consacré toute la deuxième partie de son ouvrage pour développer une sociologie de l'*agapè*. Il a en effet consacré plusieurs chapitres à la modélisation du régime d'*agapè* (Boltanski, 1990) ainsi qu'une étude empirique consacrée à l'analyse sociologique du régime d'amour (Boltanski et al., 1995). L'enjeu est notamment de montrer comment, dans certaines situations sociales, s'opèrent la suspension du jugement et la mise entre parenthèses des équivalences (Boltanski et al., 1995: 32). En partant d'une typologie des trois formes de l'amour – *philia*, *éros* et *agapè* –, il établit une grammaire de l'agir motivée par l'*agapè*, c'est-à-dire d'un régime d'*agapè* dont les caractéristiques se démarquent du don et s'opposent à la justice (Michel, 2016: 152). Ainsi, ces analyses mettent en exergue la réciprocité du don et le retrait des équivalences propre à l'*agapè* et soulignent les propriétés qui opposent termes à termes régime de justice et régime d'*agapè*, c'est-à-dire la dichotomie entre amour et justice (Boltanski, 1993).

Cependant, les quatre régimes d'action ne prétendent pas à l'exhaustivité et n'épuisent pas les innombrables registres de l'action. C'est en ce sens que des travaux ultérieurs, entre autres ceux de Philippe Corcuff (1998, 1999), ont été menés pour thématiser de nouveaux régimes d'action, ce qui a permis de capter et de recouvrir d'autres modes et logiques de l'action. Ces travaux menés sur les régimes d'action «ont contribué à préciser les exigences d'une pragmatique sociologique» (Thévenot, 2000: 235). Nous allons nous attarder sur les trois régimes développés par Thévenot afin de voir dans quelle mesure certains d'entre eux se distinguent plus particulièrement du régime guidé par l'impératif de justification.

L'architecture des trois régimes pragmatiques d'engagement développés par Laurent Thévenot

Laurent Thévenot, pour sa part, déplace la focale en préférant parler de « régime d'engagement » – au lieu de régime d'action. Il part de la question: comment les personnes s'engagent dans le monde? Sa réponse, fidèle à la vision pluraliste de la sociologie pragmatique, est de considérer qu'il n'existe pas une seule façon d'être au monde, mais qu'il y'a bien des modes divers d'engagement dans le monde. Il développe dès lors une architecture de trois régimes pragmatiques d'engagement qui s'articulent, « évitant la simple juxtaposition typologique » (Thévenot, 2000: 229). Ces régimes visent à rendre compte « d'une inégale mise en commun d'un rapport actif au monde » et mettent en évidence « le façonnement conjoint de la personne et de son environnement » (Thévenot, 2006: 14).

« La distinction des régimes d'engagement ne vise pas seulement à dresser le portrait d'hommes pluriels, mais à traiter d'une question majeure des sciences sociales et politiques qui ne peut se réduire à la thématique classique de la socialisation: l'inégale portée de la prise en compte des autres, dans le rapport de l'être humain au monde et à autrui » (Thévenot, 2006: 237).

Les trois régimes – régime de *justification*, du *plan* et de *familiarité* – couvrent les modes d'engagement dans le monde allant du public et du justifiable vers le plus proche et le plus personnel; allant des conventions collectives aux convenances personnelles (Thévenot, 2006: 102). Au sein de chaque régime, l'engagement suppose la mobilisation à la fois des dimensions corporelles, cognitives et affectives de la personne et les opérations de jugement qui lui sont propres (Gardella, 2008: 154-155). Sans prétendre à l'exhaustivité, nous rappelons succinctement les caractéristiques de ces trois régimes, en s'attardant plus longuement sur le troisième – le régime de familiarité – dont certaines propriétés coïncident avec celles d'un régime de l'arrangement.

1. Le régime de *justification* est un régime public de critique, de justification publique. Il correspond au modèle des économies de la grandeur dont l'architecture a été présenté dans *De la justification* (Boltanski et Thévenot, 1991). Parce qu'il soulève la question du juste et suppose la mise en équivalence des actions et des grandeurs légitimes des êtres, ce régime renvoie au modèle des « cités ». L'engagement est apprécié selon « un ordre de grandeur légitime qui s'adosse à une spécification du bien commun » (concurrence marchande, efficacité industrielle, renom dans l'opinion, solidarité civique, confiance domestique, inspiration) (Thévenot, 2006 : 247).

2. Le régime du *plan* met en avant l'autonomie, les choix rationnels et les stratégies de l'individu dans sa dépendance à l'environnement. En cela, ce régime traite « d'action normale » relevant d'un engagement commun, accompli par l'individu pour atteindre des objectifs précis en tenant compte de l'environnement. « L'intention planificatrice ne peut s'éprouver sans l'attribution conjointe d'une capacité fonctionnelle à des éléments pertinents de l'environnement » (Thévenot, 2006 : 248). Dans ce régime de l'action en plan, le bien est associé à la satisfaction de l'action accomplie et à la capacité de se projeter.

3. Le régime de *familiarité* vise à saisir l'action des personnes dans leur propre environnement intime, de proximité. Dans ce régime, les ententes mutuelles, les attachements et la familiarisation sont les repères qui permettent aux personnes d'éprouver et d'apprécier la réalité ; de s'accommoder à leur environnement et de s'y sentir à l'aise. Dans ce régime, note Thévenot, « les capacités sont distribuées au sens fort et les agences des êtres humains et des êtres non humains se rapprochent quelque peu : on pourrait dire aussi bien que la chose est personnalisée ou que la personne est consolidée par les choses de son entourage » (Thévenot, 2006 : 245). Le bien est l'aise ressentie dans l'accommodement de l'entourage, dans l'attachement à un environnement de proximité.

Au sujet de ce dernier régime d'action, il y a lieu d'avancer de plus amples développements. En effet, dans une étude intitulée « Le régime de familiarité » (Thévenot, 1994), Thévenot analyse plus en profondeur la façon dont une personne se familiarise avec un objet fonctionnel, un ordinateur ou un appareil photo par exemple, en scrutant la dynamique de familiarisation à l'environnement et la domestication des choses. Il affirme que la découverte et la familiarisation se font par des opérations d'accommodement, par des essais successifs, à tâtons, « en manipulant, en tripotant, en appuyant » (Thévenot, 1994: 85).

En se basant sur des investigations empiriques, il a développé ses analyses autour du « régime de familiarité », dont la dynamique est de rendre compte de « l'attachement » à l'environnement, des formes d'accommodement les plus familiers ainsi que des modes d'appropriation par les personnes des objets et des choses. « Au-delà des arrangements clos sur une activité particulière, écrit-il, les dispositions des choses et les accoutumances dans leur usage concourent à la maîtrise d'un environnement familier » (Thévenot, 1994: 95-96). Il en conclut que le régime de familiarité peut se transformer en une manière usuelle d'agir, une accoutumance ou routine, une habitude qui lui fait perdre son caractère tâtonnant. Ainsi, écrit-il:

«Ce régime de familiarité peut se rigidifier dans une routine qui porte le sujet plus qu'elle ne répond à sa volonté. La figure du sujet s'estompe à mesure que s'ancre l'habitude, et les choses entraînent plus qu'elles ne s'offrent comme moyens» (Thévenot, 1994: 96).

Par ailleurs, toujours dans la même optique, Thévenot a animé un programme de recherche dénommé «Politique du proche» qui ambitionne d'explorer les différentes façons dont les êtres humains s'ajustent avec un environnement comportant des choses, des êtres humains et des êtres non humains; l'enjeu est d'élucider les relations de proximité entre les personnes et entre ces dernières et le monde des objets (Thévenot, 2019: 69).

Dans le prolongement de ce programme, Éric Doidy s'est proposé de penser la mise en valeur du «proche» dans le champ politique à travers les relations de proximité, en montrant que les régimes de familiarité se situent *en deçà* des justifications publiques. La relation de proximité, n'impliquant pas une exigence de publication, «s'accomplit dans un geste familier guidé, non par des conventions collectives, mais par des convenances personnelles» (Doidy, 2005: 39). L'étude des formes d'engagement politique à partir du «proche» et des relations de familiarité permet de voir comment se construit une politique de la proximité, c'est-à-dire une politique «rendant justice aux usages et aux attachements des habitants» (Doidy, 2005: 43).

Cependant, apprécié à l'aune du régime de justification et du bien commun, le régime de la proximité ou de la familiarité apparaît suspect et trouble et, de ce fait, se voit dévalorisé. C'est qu'il n'admet pas le détachement et l'impersonnalité et prétend passer outre les principes du monde civique – intérêt général, loi, règlement, etc. – détournant le bien public au profit des appartenances locales et des liens officieux.

«L'ancrage dans un lieu, l'appartenance à une communauté, la sensibilité à des proches, sont autant des formes d'attachement qui demeurent suspectes au regard civique: elles brouillent la vision d'un intérêt général (...) et nous empêchent de traiter autrui avec une visé d'égalité» (Doidy, 2005: 36).

Malgré la diversification des régimes d'action élaborés dans la perspective de la sociologie pragmatique, force est de constater, comme le fait par ailleurs J.-L. Genard, qu'il persiste sans doute encore dans le monde social «des espaces non couverts par les régimes». En effet écrit J.-L. Genard:

«Il existe toute une série d'activités qui possèdent de nombreuses caractéristiques du régime du proche, comme par exemple l'importance qu'y prennent les usages du corps, leur dimension infra-propositionnelle ou encore l'aise qu'elle assurent et induisent... mais qui

n'ont en rien leur place au sein de ce qu'on pourrait désigner au travers des termes "proximité", "familiarité" ou "intimité", que l'on donne à ces termes une acception spatiale (ce que contesterait Laurent Thévenot) ou non d'ailleurs. Je pense ici en particulier aux gestes de civilité ou à ce qu'Erving Goffman appelle les "rites d'interaction"» (Genard, 2006: 11).

D'ailleurs, Thévenot lui-même ne manque pas de le relever, en considérant que la présentation de cette gamme de régimes pragmatiques d'engagement n'épuise pas la variété des modes d'action et ne prétend pas clore l'enquête dans ce champ (Thévenot, 2000: 234). Il est, par conséquent, tout à fait plausible d'envisager l'esquisse d'un nouveau régime de l'arrangement. Nous verrons quelles sont les exigences préalables pour esquisser les contours d'un tel régime, mais au préalable nous allons explorer des travaux qui thématisent les figures de l'arrangement ou qui, à l'instar de L. Boltanski, tentent de frayer le chemin à l'élaboration théorique en construisant une typologie des formes d'arrangement.

FIGURES DE L'ARRANGEMENT ET NOTIONS CONNEXES : EXPLORATION DE QUELQUES PISTES EURISTIQUES

Cette digression sur quelques figures de l'arrangement vise à montrer l'importance de la place qu'elles occupent dans différents secteurs de la vie sociale et à souligner leur rattachement à des notions voisines quoique pourtant distinctes. Aussi bien l'arrangement que les notions connexes impliquent des compétences communes au service d'un savoir-faire, un art de vivre et d'une intelligence pratique.

Les pratiques d'arrangement au regard des notions voisines : un « aire de famille »

Il faut noter que l'arrangement est un objet sous-estimé par la sociologie. Les analyses en termes d'arrangement se font plutôt rares. C'est comme s'il y avait des objets «nobles», sérieux et pertinents et d'autres moins crédibles qui ne méritent pas l'attention du sociologue. Or force est de constater que les arrangements sont au cœur des relations sociales, des espaces sociaux, des univers axiologiques et normatifs, des diverses sphères d'activités humaines. Des «petits arrangements locaux» au profit de proches, aux «arrangements institutionnels», en passant par les arrangements avec les valeurs et les normes ou encore les arrangements entre des personnes anonymes dans l'espace public ou au sein de l'administration, le panel est très large et les champs d'applica-

tion sont vastes et couvrent des sphères très variées. Les arrangements servent, en effet, de toile de fond aux relations sociales dans la vie quotidienne.

Pour illustrer ce large spectre des pratiques d'arrangement, prenons quelques exemples empruntés à des domaines très divers. D'abord, on ne peut passer outre l'étude désormais classique qu'Erving Goffman avait consacré à l'analyse ethnographique de la vie quotidienne des malades mentaux au sein des hôpitaux psychiatriques. Certes, l'ordre social à l'intérieur de ces «institutions totalitaires» est extrêmement coercitif, mais les façons de «s'arranger» sont omniprésentes. A cet égard, Goffman révèle l'existence de tout un ensemble de pratiques qui forme ce qu'il nomme la «vie clandestine» (*underlife*) où «la ligne officielle est tellement négligée au bénéfice d'une doctrine semi-officielle» (Goffman, 1968: 249). Il y a de fait une variété «d'ententes tacites», d'activités «non-règlementées» (*informal*) ou «officieuses» (*unofficial*) qu'il désigne sous le vocable «adaptations officieuses» ou «arrangements» (*conways*) (Goffman, 1968: 256). Ajoutons que dans la perspective d'une construction sociale du genre, Goffman analyse l'agencement des rapports entre les hommes et les femmes à partir de ce qu'il appelle «l'arrangement des sexes» (Goffman, 2002; Winkin, 1995).

On peut aussi évoquer certains travaux sur les espaces publics, proches des ceux de Goffman, mais développés dans le cadre de l'analyse ethnométhodologique. Ils montrent comment les participants disposent des compétences requises pour ajuster réciproquement leurs conduites en visualisant l'espace public et en tenant constamment compte de «l'ordre visuel» qui l'organise, le considérant comme une arène visible. Ce faisant, ils produisent une diversité de réalisations dans les espaces publics comme les «files de flux», les files d'attente, etc. En observant les participants dans l'espace public, l'usage des escalators en l'occurrence, Lee, Watson et Bernard attestent que les gens organisent sur les escalators leurs lignes de conduite en respectant la règle «Tenez-vous à droite». Ils «créent une ligne d'attente visible sur le côté droit de l'escalier roulant et permettant aux gens de monter l'escalator, en marchant sur la gauche». Dans cette optique, l'organisation sociale «peut être considérée par membres et analystes comme une série “d'arrangements de visibilité” (*visibility arrangements*)» (Lee, Watson, Bernard, 1992: 101). Il est en effet question d'engagement réciproque, de réajustement et de réadaptation qui renvoient à des conventions de la vie publique. Dans la même veine que ces travaux, Isaac Joseph appréhende l'espace public comme lieu d'accessibilité et de circulation des acteurs. S'intéressant aux *activités situées*, dans des espaces de transport, il peint

les «règles pragmatiques élaborées en cours d'action» qui relèvent de ce qu'il nomme «régimes de disponibilité» (Joseph, 2007: 410). Ces activités en train de se faire sont le fruit d'arrangements circonstanciels qui ont une force instituante inscrite au cœur du sens commun.

Dans un autre registre, N. Heinich montre, en se penchant sur l'univers des valeurs, que «face à un désaccord voire à un différend axiologique, toutes sortes d'arrangements sont possibles, qui en minimisent les effets délétères, les risques de bouleversement ou d'affrontements» (Heinich, 2017: 325). De son côté, M. Saïd Ouardani s'est intéressé à l'étude de l'arrangement normatif en Tunisie, en étayant les manières dont les individus et les groupes s'arrangent, d'une manière normative, avec des «situations quotidiennes où se croisent des anciennes et des nouvelles manières de faire et d'être ensemble» (Ouardani, 2004: 14). Dans le champ politique local, les relations de proximité conduisent les personnes à solliciter un arrangement auprès du politique qui peut être associé parfois à une demande de passe-droit (Barraut-Stella, 2016: 207) et parfois à construire une politique de la proximité et de la familiarité (Doïdy, 2005: 42). Dans la vie quotidienne, les arrangements verbaux fondés sur la bonne foi des personnes et sur la confiance sont «constitutifs des formes élémentaires de la socialité» (Nachi, 2017: 243). Enfin, *last but not the least*, dans les espaces des disputes et des relations conflictuelles, l'arrangement peut constituer un mode de résolution de conflit. Ainsi, dans le Gévaudan (Lozère), les pratiques d'arrangement sont déployées pour le règlement des différends en évitant l'intervention de l'appareil judiciaire (Claverie et Lamaison, 1982).

En fait, les conduites sociales dans la vie quotidienne forment un vaste ensemble de savoir-faire et de pratiques inventives qui requièrent des *compétences* et une *intelligence pratique*. Elles relèvent de ce que de Certeau désigne par «arts de faire», «ruses tacticiennes des pratiques ordinaires» (de Certeau, 1990: VIII). Dans son ouvrage désormais classique, *L'invention du quotidien*, il développe une analyse fine de la créativité des pratiques dans la vie quotidienne grâce à des tactiques de résistance, des ruses, des contournements, etc. considérés comme un «art de vivre». De son côté, Claude Lévi-Strauss appréhende le «bricolage» en introduisant la fameuse opposition entre la figure du bricoleur et celle de l'ingénieur. Selon lui, le travail de création et l'inventivité du bricoleur «se ramènent toujours à un arrangement nouveau d'éléments dont la nature n'est pas modifiée» (Lévi-Strauss, 1962: 35). Associées à des «mondes bricolés» (Odin et Thuderoz, 2010) de telles activités se déploient au travers d'un *régime de justesse* impliquant un *modus operandi* propre à une logique situationnelle,

ou plus précisément une *logique contingente de la pratique*.

Dans ces pratiques contingentes, on inclut indistinctement la ruse, la tactique, le bricolage, «l'art de la débrouillardise», le contournement, l'accommodement etc. mais aussi l'arrangement qui occupe indéniablement une position cruciale. Il ne serait pas exagéré de parler de la nécessité de l'arrangement dans la vie sociale dans la mesure où toutes les activités humaines requièrent un certain niveau d'habileté, un esprit rusé voire «machiavélique» (Corcuff, 1999). En cela, l'arrangement opère au cœur des pratiques circonstancielles et occasionnelles; il est un *style d'action*, voire un «art de vivre» (de Certeau, 1990: 43). On doit dès lors s'interroger sur les raisons d'être et les ressorts de la permanence de ces pratiques dans le monde vécu, dont la particularité est de déjouer l'emprise du contrôle social, de jouer avec la règle, de composer avec la normalité, de contourner et de détourner des prescriptions institutionnelles et légales. Ces pratiques relèvent de ce que Michel de Certeau nomme les «ingéniosités du faible pour tirer parti du fort» (de Certeau, 1990: XLIV) et de ce que James C. Scott considère les «armes de faibles» (*Weapons of the Weak*) (Scott, 1985).

De fait, les pratiques de l'arrangement peuvent, dans certaines circonstances, s'adosser à une logique de la ruse, une intelligence rusée, au sens de la *mêtis* des Grecs (Detienne et Vernant, 1974).² Dans cette perspective, la *mêtis* n'est pas «une philosophie ni une vision du monde, mais une série d'opérations liées à un contexte particulier (manœuvres, escroqueries, tuyaux ou astuces) qui redéployent les rapports de force» (Sheringham, 2013: 224). Dans d'autres contextes, comme par exemple celui de la France rurale, ces pratiques s'apparentent à l'art de la débrouillardise, comme l'a bien montré l'anthropologue américaine Deborah Reed-Danahay. Dans une étude ethnographique consacrée à un village situé dans une vallée montagneuse en Auvergne, l'auteur s'est attelée à repenser la notion de résistance. En se démarquant de l'approche de James C. Scott (2009), elle considère que la résistance quotidienne «fait partie d'une notion plus générale d'arrangement ou de débrouillardise». Dans son optique, la résistance «traduit au sens mécanique le contact entre deux corps solides. A l'inverse, la ruse et les diverses pratiques qu'elle

revêt, connotent la fluidité dans la vie sociale, qui prévoit dans une certaine mesure la manipulation et le jeu» (Reed-Danahay, 2007: 119).

En adoptant cette acception *large* de la notion de résistance, l'arrangement peut être considéré comme une forme de résistance à des mécanismes de contrôle et à des relations de domination. Ainsi, comme le souligne Isaac Joseph, les résistances «n'auraient pas uniquement pour modèle la lutte, mais aussi la *fuite*, le *retrait*, le *silence*, l'*indifférence*, la *ruse*, la *composition*, le *détournement*, et ainsi de suite, toutes formes qui n'entrent pas dans l'opposition simpliste du terrorisme et de la dissidence, ni même dans la dialectique des regards ou dans le corps à corps de la surveillance et de la docilité» (Joseph, 2007: 115).

En réalité, si nous avons pris la peine d'évoquer ces exemples et ces notions en lien avec l'arrangement,³ c'est parce qu'ils couvrent des pratiques qui ressemblent tant à celles de l'arrangement. Elles relèvent d'un même champ sémantique et d'un registre épistémologique proche. Elles ont des traits communs, des ressemblances et des affinités multiples qui permettent de les considérer, en usant de la fameuse expression de L. Wittgenstein, comme relevant d'un même «air de famille» (Nachi, 2010).

Les formes d'arrangement comme dispositifs sociaux : la typologie de Luc Boltanski

Dans la *Condition fœtale*, la notion d'arrangement revêt un relief plus important que dans *De la justification*, aussi bien sur le plan théorique que sur celui de l'analyse empirique (ce sont les femmes qui s'y réfèrent).⁴ Boltanski lui confère une place centrale pour pouvoir élucider la manière dont les femmes surmontent la contradiction générée par l'avortement (Karsenti, 2005). Il voit dans les arrangements des *dispositifs sociaux* destinés à réduire les tensions que l'avortement fait paraître en estompant l'acte de confirmation (Nachi, 2007: 193).

Les arrangements sont donc des *mécanismes sociaux* permettant à des instances extérieures (Dieu, la parenté, l'État) d'intervenir pour opérer une répartition des res-

² Selon Marcel Detienne et Jean-Pierre Vernant, la *mêtis* « combine sagesse, intuition, prévoyance, subtilité d'esprit, tromperie, ingéniosité, vigilance, opportunisme, différents savoir-faire et expériences acquis au cours des années. Elle est appliquée dans les situations fluctuantes, changeantes, déconcertantes et ambiguës, des situations qui ne se prêtent pas à des mesures précises, des calculs exacts, ou une logique rigoureuse » (Detienne et Vernant, 1974 : 44). Nombreux de ces traits s'appliquent *ipso facto* à l'arrangement.

³ La liste des termes évoquant les pratiques d'arrangement est longue : ruse, tactique, débrouillardise, art de faire, inventivité, ingéniosité, improvisation, braconnage, bricolage, accommodement, adaptation, contournement, détournement, illégalisme, « passe-droit », clientélisme, favoritisme, « recommandations », « piston », intermédiaire (« *Wasta* »). L'argument défendu ici est de considérer l'arrangement comme une notion inclusive, une notion-frontière.

⁴ Nous résumons dans ces développements les analyses développées dans notre ouvrage (Nachi, 2006).

ponsabilités où la femme n'est plus seule face aux deux contraintes qui se contredisent et qui entrent par là en tension l'une avec l'autre. Il s'agit d'une opération de *déplacement* ou de *transfert* d'autorité nécessaire pour confirmer par la parole les êtres venus dans la chair. Ce déplacement est ce qui permet de rendre une situation tragique supportable voire acceptable.

Partant de ces analyses, Boltanski met en évidence l'existence de plusieurs *types d'arrangements*. Il y a d'abord ceux, au nombre de trois, qui ont un *caractère historique* et dont il établit les modèles en s'appuyant sur des travaux classiques d'histoire sur la fécondité, le mariage, la famille ou l'enfance. Il y a ensuite un *nouveau type* qui serait en cours de formation et dont l'auteur se propose d'esquisser le modèle en partant des entretiens qu'il a réalisés sur l'avortement. Notons que les arrangements à caractère historique ont prévalu à différents moments de l'histoire et certains se sont parfois chevauchés. Du reste, ils ont en commun d'avoir marqué par leurs empreintes les sociétés occidentales.

1. Arrangement spirituel avec le Créateur

C'est le modèle le plus *large* dans lequel l'accent est mis sur le rôle de Dieu dans l'engendrement: l'être qui vient dans la chair est déjà *préconfirmé* dans son humanité par la volonté de Dieu; c'est Dieu qui l'a voulu. Les êtres par la chair sont donc considérés comme des enfants de Dieu. Ce mode de préconfirmation a pour conséquence, d'une part, une accentuation de la valeur de l'engendrement par rapport à la sexualité et, d'autre part, que tous les êtres par la chair se valent, ce qui exclut toute possibilité de sélection par l'État, le géniteur ou la parenté.

2. Arrangement domestique avec la parenté

C'est un modèle fondé sur l'opposition entre *légitimité* et *illégitimité* que ce soit pour déterminer le statut de l'enfant ou celui du rapport sexuel. La sexualité et l'engendrement sont *disjoints*. L'instance de préconfirmation est la *parenté*, car c'est la légitimité ancestrale qui est le point central. L'être venu dans la chair sera confirmé à condition qu'il trouve une place singulière dans un réseau de parenté, c'est-à-dire qu'il doit être *légitime*. *La légitimité vaut pour préconfirmation*. La mère légitime a le pouvoir de faire disparaître l'enfant – en prenant un grand risque –, mais elle ne détient pas l'autorité nécessaire pour confirmer l'être qui vient dans sa chair. Cet arrangement repose sur une convention comportant une clause essentielle à son maintien qui, de l'*intérieur*, est considé-

rée comme un *idéal* et, de l'*extérieur*, comme une *fiction*. Selon cette clause, si l'acte sexuel est accompli dans des conditions légitimes, il doit engendrer des êtres qui sont alors préconfirmés; en revanche, si la sexualité est illégitime, elle ne doit pas engendrer. L'arrangement domestique instaure donc des dispositifs permettant d'éliminer les êtres illégitimes dont la confirmation pose problème.

3. Arrangement socialement utile avec l'État

Sa particularité est qu'il est peu pratiqué, par contre, il est assez développé sur le plan théorique. L'instance de préconfirmation de l'enfant à naître est l'État-nation. Celui-ci détient en outre l'autorité pour sélectionner les fœtus en fonction du *mérite*. L'être est confirmé lorsqu'on «peut s'attendre qu'il puisse occuper une place dans la société nationale et y jouer un rôle utile à la collectivité» (Boltanski, 2004: 114). Dans cet arrangement, l'*utilité sociale* occupe une place primordiale, ce qui fait que la sélection se fait en fonction du mérite. Ce genre d'arrangement doit nécessairement reposer sur des savoirs spécifiques, sur des sciences. L'évaluation de l'utilité sociale est dès lors effectuée par des spécialistes (médecins, démographes, etc.) qui font la jonction entre l'espace étatique et l'espace «privé». Ce sont ces scientifiques qui font des prévisions concernant l'utilité future des êtres engendrés dans la chair.

En filigrane se profile l'idée de contrôler les pratiques des mères et de protéger les filles de l'avortement qui peut mettre en péril leur santé et leur capacité reproductrice. De ce fait, l'avortement ne devait plus être réalisé en dehors de l'institution médicale, sous peine de sanction pénale. Mais cette pénalisation s'est avérée un échec: le nombre d'avortements clandestins était très élevé. L'arrangement avec l'État ne s'est donc jamais imposé et l'interruption volontaire de grossesse (IVG) est dépénalisée, ce qui lui a permis d'acquérir une dimension *publique*. Cette dépénalisation est d'une certaine manière l'échec avoué de l'arrangement avec l'État, ce qui signe sa fin.

La caractéristique essentielle des trois arrangements que nous venons de présenter est qu'ils opèrent un *déplacement* de l'autorité responsable de la confirmation de l'enfant à naître vers une instance *extérieure* qui dépasse les personnes. Bien qu'ils ne soient plus aujourd'hui dominants, ces arrangements ne sont pas pour autant complètement abandonnés. En dépit de la persistance de ces trois types d'arrangements, des changements profonds ont eu lieu pendant les quarante dernières années entraînant l'apparition d'un nouveau modèle d'arrangement qui serait en cours de constitution, celui du *projet parental*.

4. Le projet parental comme forme d'arrangement

C'est un nouveau modèle d'arrangement *émergent* qui se met en place depuis une quarantaine d'années. Boltanski tient à souligner qu'il ne s'agit nullement d'un modèle généralisé ou dominant. Il ne reste pas moins vrai que, à l'instar de ce qui s'est passé dans la sphère économique à savoir l'avènement de la «cité par projets» suite aux transformations du *nouvel esprit du capitalisme*, «des indicateurs statistiques témoignent d'un changement allant dans le sens d'un *déplacement* de la vie sentimentale et sexuelle du mariage dit «traditionnel» vers une organisation «par projet» caractérisé par une alternance, selon des modalités complexes, entre célibat, vie en commun, mariage, divorce, etc.» (Boltanski, 2004: 138).

Nous sommes donc face à des processus de *déplacement*. Évidemment, Boltanski fait lui-même le rapprochement et confirme, de surcroît, l'hypothèse émise dans le *Nouvel Esprit du Capitalisme*, «d'une extension du monde connexionniste, au-delà de la sphère du travail» (Boltanski, 2004: 137). La *Cité par projet*, en effet, s'étend également à la vie sentimentale et sexuelle si bien que le mode d'engendrement des êtres humains devient désormais de plus en plus tributaire de l'idée de *projet*, ce que l'auteur propose d'appeler la *conception par projet*. Le *projet* désigne ici «l'accord par lequel se tiennent un homme et une femme dans l'intention de réaliser un enfant» (Boltanski, 2004: 132). Ce projet ne suppose pas nécessairement le mariage, ni même la cohabitation, il s'agit, plus précisément, d'un projet spécifique qui engage des partenaires par référence à un objectif précis.

Ces descriptions émanent de l'enquête réalisée auprès des femmes ayant avorté. C'est en prenant appui sur leurs témoignages que l'auteur fait ressortir cet arrangement centré sur la notion de *projet parental*. Il apparaît, en effet, que ce n'est plus Dieu, la parenté ou l'État qui peuvent intervenir pour résorber les contradictions liées à l'avortement, mais c'est le projet parental qui représente aujourd'hui l'instance extérieure permettant de régler les arrangements autour de l'engendrement.

Ce dernier modèle d'arrangement, comme les précédents, dissocie la sexualité de l'engendrement, mais, contrairement aux trois autres, il place au premier plan la sexualité au détriment de l'engendrement. L'instance extérieure supra-individuelle de confirmation du fœtus est le *projet parental*. Comme le contrat, le projet parental est supérieur aux partenaires qui s'y engagent. La nouveauté avec cet arrangement est qu'il *intègre explicitement la possibilité de l'avortement*. Celui-ci vient, en effet, pallier les échecs de l'arrangement avec l'État, de la contraception.

Comme on le voit, chaque type d'arrangement pré-suppose l'existence d'une grammaire, c'est-à-dire des règles sous-jacentes qui définissent les rapports aux normes de l'engendrement. Cette grammaire de l'arrangement peut être le prélude à la constitution de l'arrangement comme régime d'action dont on déterminera les propriétés plus loin. Auparavant, il importe de préciser les enjeux sémantiques du terme pour œuvrer à la construction du concept.

SÉMANTIQUE DE L'ARRANGEMENT. DU MOT AU CONCEPT

Nous avons vu plus haut que les différents termes ayant un certain «air de famille» ont par ailleurs en commun d'être des termes fortement péjoratifs, des termes ressentis comme véhiculant des connotations dépréciatives et dévalorisantes. C'est, entre autres, pour cette raison qu'ils sont sous-estimés et déconsidérés par la sociologie. Pour lever l'ambiguïté liée à l'usage du terme «arrangement», ces développements sont consacrés à l'analyse sémantique du mot dans le but d'opérer un déplacement conceptuel rendant possible l'élaboration d'une catégorie sociologique. C'est aussi une manière de le réhabiliter et de lui conférer une dimension théorique. Ainsi, pour lever l'ambiguïté du terme arrangement, il importe de mener un travail lexicographique d'explicitation et de clarification sémantique pour revaloriser le terme et tenter ensuite de l'ériger en concept d'analyse sociologique.

Ambiguïté sémantique de l'arrangement: revalorisation d'un terme connoté négativement

Ce qui suit vise à poser le fondement sémantique et les significations de l'arrangement. On ne saurait traiter, en effet, la question de l'arrangement dans le discours et les pratiques de la vie quotidienne sans, au préalable, s'intéresser à ses dimensions sémantique et lexicographique dans le but de préciser les caractéristiques et les ressorts du mot et de lever ses ambiguïtés. L'équivocité sémantique du terme *arrangement* doit être élucidée.

Parce qu'il véhicule une connotation péjorative, l'arrangement n'a pas bonne presse. Si dans la vie quotidienne son usage est très répandu et fréquent, il n'en demeure pas moins qu'il est un savoir-faire parfois mal vu et connoté négativement. Il y a en effet une perception courante de l'arrangement comme terme négatif, souvent associé à des pratiques louches, suspectes, douteuses, frauduleuses; associé à une formes d'illégalisme, d'irrégularité, de passe-droit. Avec l'arrangement, on est

bien loin d'un conformisme béat ou d'un respect scrupuleux des formalités. Vu sous cet angle négatif, l'arrangement se situe à l'opposé des modes d'action bien établis et justifiés publiquement et des logiques des pratiques officielles ou instituées. Or les sciences sociales préfèrent porter l'attention davantage sur ce qui est officiel et public, sur les régularités.

En outre, les pratiques de l'arrangement sont particulièrement ambivalentes et ambiguës, parfois embarrassantes. C'est que les lieux et sites des arrangements sont aux interstices, relèvent des «zones grises», situées entre le public et le «privé», l'officiel et l'officieux, le légal et l'illégal, le licite et l'illicite. Les pratiques de l'arrangement sont constituées d'oscillations entre ces pôles: les acteurs sociaux recourent aux arrangements pour substituer à ce qui est légal, officiel, et institutionnalisé des manières de faire non-conformes et des convenances. Bien que mouvantes, les lignes de démarcation entre ces pôles offrent des indices pour l'identification des propriétés de l'arrangement. L'ambivalence et l'ambiguïté sont donc inhérentes à la logique de la pratique de l'arrangement et, en tant que telles, elles doivent être appréhendées comme l'une de ses propriétés.

D'une certaine manière, l'ambiguïté et l'ambivalence de l'arrangement peuvent être considérées comme étant fondatrices d'un certain savoir-vivre *sui generis*, voire d'un mode d'existence spécifique à des situations sociales données, comme, par exemple, dans «l'institution totalitaire» étudiée par Goffman et évoquée plus haut. Elles révèlent son importance en tant que dimension essentielle de la vie sociale, des activités humaines. C'est ainsi que l'arrangement peut être considéré comme un mode d'action, un *modus operandi*, propre à des situations officieuses diverses, lié à des circonstances, à des logiques contingente de la pratique. Il nous faut passer de la diversité des pratiques d'arrangement au concept qui les couvre.

Les arrangements et l'arrangement: construction du concept

Il faut d'emblée souligner l'extrême réticence des sciences sociales et de la sociologie plus particulièrement à mobiliser un ensemble de notions connotées négativement comme celles d'arrangement, compromis, ruse, contournement, illégalismes, etc. Considérées comme étant entachées d'impureté, d'ambiguïté voire d'immoralité, elles sont rejetées hors du champ épistémologique, c'est-à-dire dans le domaine de l'impensé. Ce jugement de valeur négatif a constitué un obstacle pour utiliser ces notions sans préjugés, bien qu'elles se réfèrent à des formes d'intelligence pratique et d'actions contingentes admises et usées dans toutes les sociétés.

La mise à l'écart de ces notions devrait conduire à réfléchir sur leurs enjeux épistémologiques, malgré l'ambiguïté sémantique qui les caractérise. En effet, même si l'arrangement peut prendre parfois des formes plus ou moins abusives et donner lieu, à l'instar d'autres pratiques comme la ruse, le contournement, le clientélisme ou l'illégalisme, à toutes sortes de dérivations – tromperie, duperie, arnaque, mensonge, hypocrisie, etc. – il est utile de l'extirper de cette vision péjorative pour en faire une catégorie de l'analyse sociologique (Latouche et *al.* 2004).

Il convient, dès lors, de procéder à un travail de clarification et d'explicitation dans le but d'une revalorisation qui lui confère l'envergure d'un concept sociologique pertinent. Pour ce faire, il convient de vérifier comment les acteurs sociaux ordinaires utilisent le terme et lui confèrent des significations ordinaires multiples en fonction des situations et du mode d'accomplissement des actions; en tenant compte des relations, interactions et transaction qui sont à la source ou produisent des arrangements. À différents égards, c'est le caractère «profane» de ce terme, propre au langage ordinaire, naturel, qui fait sa force et le rend porteur de sens; pour saisir *en acte*, sur le vif, l'accomplissement des pratiques qui, nous le verrons, relèvent du familier, du «privé», du secret, de «l'entre soi», etc.

Pour ériger «l'arrangement» en concept de l'analyse sociologique – dans l'optique de la sociologie pragmatique l'ériger en «régime d'action» – aux contours plus ou moins précis, il est nécessaire de clarifier ses multiples significations et de distinguer les usages légitimes des usages problématiques. Pour cela, nous proposons de distinguer les arrangements (au pluriel) de *l'arrangement* (au singulier): les premiers sont considérés comme des *catégories descriptives* – non évaluatives – et ethnographiques permettant de décrire, de dépeindre des pratiques, des expériences, des situations mues par l'esprit de de arrangements. Cet usage varié permet de nommer des pratiques diversifiées, hétérogènes sans s'avancer sur les appuis normatifs et les enjeux qui les sous-tendent. Par contre, l'arrangement (au singulier) – au sens générique – peut être relevé au rang d'une *catégorie théorico-analytique* dont le sociologue peut s'en servir pour comprendre et rendre intelligible un large spectre d'activités et de savoir-faire associé à des formes d'intelligence pratique; ayant des caractéristiques communes que l'on peut identifier sous l'expression de «grammaires de l'arrangement». Autrement dit, tous les arrangements – normatifs, axiologiques, pratiques, etc. – disposent des propriétés analogues et donc des mêmes grammaires.

Selon cette seconde acception, le terme «arrangement» transformé en concept peut s'employer pour

désigner une forme d'intelligence pratique émanant de *l'accomplissement pratique* d'actions et d'interactions marquées par le «faire avec», la créativité et l'inventivité, par un *savoir-faire contingent*, une *logique situationnelle* qui ne se conforme pas à un impératif de justification; par lesquelles les personnes pourraient se soustraire aux contraintes normatives, en contournant les règles et les convenances. Loin de toute activité officielle, justifiée, instituée ou conforme aux normes, la pratique de l'arrangement est le propre de ce qui est circonstanciel, contingent, inventif et innovant, mettant à l'ouvrage une logique «articulée sur l'occasion» (de Certeau, 1990: 40). Son accomplissement porte en lui et dans ses plis moins une vision du monde qu'un savoir-faire, une manière d'agir ou un art de faire s'inscrivant à la marge ou en deçà d'un monde ordonné et constituant, parfois, une forme de résistance aux contraintes normatives, au poids du réel.

Dans cette optique, l'arrangement permet aux groupes subalternes de la société, aux «acteurs faibles», d'accéder à certaines ressources légales, économiques, politiques, culturelles, etc. dont ils sont privés; de lutter contre des formes d'injustice, d'inégalité ou de préjudice, dont ils sont les victimes. Les arrangements s'avèrent ainsi au service du social, participent de la consolidation du vivre-ensemble.

Ce déplacement conceptuel étant fait, il y a lieu à présent d'identifier les propriétés qui nous permettent de passer du concept d'arrangement à celui de «régime d'action».

LES PROPRIÉTÉS D'UN RÉGIME DE L'ARRANGEMENT. UN RÉGIME HYBRIDE AUX CONFINS DU PUBLIC ET DU FAMILIER

Nous allons voir que le régime de l'arrangement n'est pas un régime «pur», mais d'une composition hybride, en ce sens que certaines propriétés se conjuguent avec celles d'autres régimes. Pour déceler sa spécificité, il sera utile de procéder à des rapprochements entre arrangement et compromis.

L'hybridation du régime de justification et du régime de familiarité

S'agissant de la constitution d'un régime de l'arrangement, on peut commencer par se demander s'il s'agit d'un régime singulier et autonome, ou d'une configuration de l'action rattachable, en fonction des circonstances, à l'un des régimes examinés précédemment.

Certes, il apparaît que les propriétés d'un régime de l'arrangement sont composites et hybrides: elles ren-

voient à un mélange de traits, d'actes, de principes, de dispositifs qui empruntent certaines propriétés à d'autres régimes d'action, mais sans qu'ils ne se confondent à aucun d'entre eux. Parmi les propriétés caractéristiques d'un régime de l'arrangement qu'on trouve dans d'autres régimes, il y a sans doute lieu de retenir l'importance de la familiarité, du proche et de la proximité qui sont le propre du «régime de familiarité», élaboré par Thévenot. Il y a aussi lieu de considérer les dispositions d'amitié et de confiance qui caractérisent le «régime d'agapè» esquissé par Boltanski en tant que régime de paix hors-équivalence. Et il y a enfin lieu de mentionner certains traits du régime «machiavélien» ou tactique-stratégique introduit par Corcuff (1998, 1999), dont la particularité est de tenir compte des actions motivées par le calcul, l'intéressement, la tactique, se déroulant parfois dans les sphères de l'officieux.

En somme, le régime de l'arrangement est un régime de paix sous équivalence, à l'instar du régime de *justesse* où l'équivalence est *tacite*, qui requiert tout autant la proximité et l'attachement que l'amitié (*philia*) et la confiance, sans ignorer le recours au calcul et à la tactique, privilégiant dans certaines circonstances le secret et l'officieux.

Cependant, le régime de l'arrangement se démarque de ces régimes en tant qu'il ne se réduit ni à la familiarité ou la proximité, ni à la confiance ou la *philia* et encore moins au calcul stratégique. C'est en fait un régime *englobant* qui combine ces propriétés différentes et variées. Parce qu'il n'est réductible à aucun de ces régimes, sans prétendre non plus en être la synthèse, il permet de jeter des passerelles entre les différents registres de l'action et la variété des situations.

Tenant compte de ces considérations, il devient maintenant possible de dessiner les contours de ce régime de l'arrangement. L'enjeu est de voir d'une part dans quelle mesure il répond au cadre de référence, c'est-à-dire aux caractéristiques et aux exigences d'un régime pragmatique de l'action et, d'autre part, en quoi il se distingue des autres régimes présentés précédemment.

On peut d'ores et déjà affirmer qu'un tel régime se distingue à la fois du régime de justification et du régime de familiarité. D'un côté, les propriétés d'un régime de l'arrangement placent ce dernier *en deçà* de tout impératif de justification et d'exigence de publicité et d'officialité, puisque les actions et transactions relèvent de l'officieux et n'ont aucune visée du bien commun. D'un autre côté, les propriétés du régime de l'arrangement ne sauraient se réduire à celles constitutives du régime de familiarité, en ce sens qu'elles vont bien *au-delà* du familial, des relations du proche, de la proximité et de l'attachement. En outre, on trouve dans le régime de l'ar-

rangement des caractéristiques qui relèvent du monde domestique aussi bien que du régime d'amour, telle que la confiance, l'amitié, et le secret. Il y a, par conséquent, une espèce d'*hybridation* des deux régimes dont certaines propriétés se mêlent et s'articulent et dont on peut se servir pour délimiter les contours d'un régime à part.

Certes on trouve des propriétés communes au régime de l'arrangement et au régime de familiarité, mais force est d'admettre que le premier *englobe* le second et le *déborde*. En effet, le régime de l'arrangement, couvre, outre les différentes façons de s'ajuster et de s'accommoder à un environnement familial de proximité, des formes de transaction, de négociation, de contournement mais aussi des formes d'intelligence pratique qui font sa singularité et son caractère *englobant*. Il importe donc d'élargir les propriétés habituelles du régime de familiarité pour explorer plus en avant les caractéristiques du régime de l'arrangement ici esquissés; les préceptes de la sociologie pragmatique permettant justement d'y contribuer. En outre, dans ce régime de l'arrangement, les formes de l'action sont souvent à l'intersection de registres distincts voire opposés: entre le légal et l'illégal, entre le formel et l'informel, entre l'officiel et l'officieux, entre le public et le «privé», entre l'*institué* et l'*instituant*. Nous allons revenir sur ces oppositions en confrontant les propriétés du compromis et de l'arrangement et en montrant ce qu'un arrangement est et ce qu'il n'est pas.

Arrangement et compromis: instituant versus institué

Nous allons procéder à la mise en parallèle du compromis et de l'arrangement afin d'explicitier leurs caractères antinomiques et de déceler les ressorts d'un régime de l'arrangement et ses grammaires. Toutefois, ces oppositions ne doivent pas être considérées comme une différence de nature entre des registres sociaux d'activité avec des limites et des seuils invincibles et étanches entre eux, mais en termes de tensions entre des régimes d'action. Nous suivons ici les enseignements que L. Thévenot tire de l'opposition entre public et privé: «Plutôt qu'une différence entre des sphères d'activité différentes, ou entre un collectif et des individus, cette distinction manifeste une tension entre les régimes pragmatiques différents» (Thévenot, 1994: 96).

Afin de mettre en exergue l'opposition entre compromis et arrangement, nous partirons d'une question classique en sociologie, celle de «l'institution» et plus précisément de l'opposition entre *instituant* et *institué*, en tant que critère distinctif significatif, car les deux oppositions se recoupent. Mais que faut-il entendre au juste par institution?

Chacun sait que la notion d'institution est polysémique et difficile à définir, d'autant que son champ sémantique est très vaste. Chez Durkheim, on le sait, elle touche la plupart des phénomènes sociaux au point que la sociologie est définie comme la science des institutions.

Plus récemment, dans *De la critique* (2009), Boltanski a introduit des considérations nouvelles pour appréhender l'institution. En effet, il renvoie dos-à-dos les conceptions structuraliste et pragmatique et plaide pour une réhabilitation du concept d'institution, en soulignant qu'il s'agit souvent d'un concept invoqué et rarement défini dans l'analyse sociologique.

Il avance une conception nouvelle selon laquelle une institution «est un *être sans corps* à qui est déléguée la tâche de dire ce qu'il en est de ce qui est» (Boltanski, 2009: 117). L'institution a donc une fonction *sémantique* qui lui permet «de dire et de confirmer ce qui importe», c'est-à-dire à énoncer la réalité, ce qui contribue à la *faire*. On retrouve ici la fonction *performative* mise en évidence par Austin, elle-même indissociable de processus de *ritualisation* (Martinache, 2010).

L'acte d'instituer consiste donc à dire: «*ce qui est, est*», c'est-à-dire à *confirmer*. Il implique un retour réflexif sur *ce qui est*. *Confirmation, identification et reconnaissance* sont les indicateurs de la dynamique qui préside aux opérations d'institutionnalisation. Dire «Ce qui est, est», c'est procéder à la *fixation* de la référence, à l'établissement du réel, à sa *stabilisation*.

Le travail de fixation de la référence relève de ce que Durkheim nomme *durcissement* ou *Durcir*; c'est-à-dire arracher les êtres à la plasticité du vivant pour leur conférer des attributs rigides, des caractères fixes, déterminés, stables. Ce travail de fixation ou de durcissement est assimilable à une opération de *catégorisation*; il renvoie, d'une certaine manière, à un processus d'institutionnalisation.

C'est la fixation qui permet le dépôt à l'extérieur, sur des principes ou des objets, les appuis de l'action. Ce dépôt est considéré comme un arrachement à la logique de la contingence. Car un monde où tout serait *institué* est un monde hyper-contrainant et de surcroît invivable; on a besoin, pour pouvoir y vivre et le rendre supportable, d'instrument d'ajustement et de contournement: l'arrangement s'avère l'un de ces instruments, en ce sens qu'il permet aux personnes de se soustraire aux épreuves de réalité, aux contraintes normatives, aux règles formelles qui définissent l'ordre social: ce qui est *fixe* et *durcie*. L'arrangement suppose des pratiques inventives, des manières de «faire avec», des tactiques de résistances par lesquels les individus s'approprient les normes, les codes, les espaces, les dispositifs, etc. pour

en faire un «usage propre», pour vivre au mieux l'ordre social (de Certeau, 1990). L'arrangement est donc une ressource au service de l'action qui convient à la situation (Thévenot, 1990).

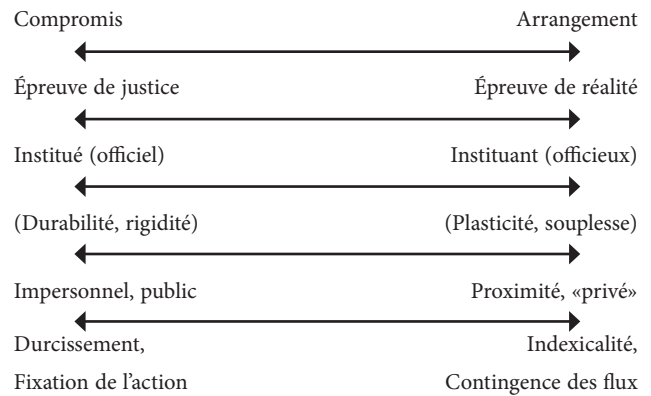
Il importe de rappeler que l'arrangement implique des relations sociales informelles, familiales et, par conséquent, non-institutionnalisées, mais *instituant*. Il se déploie dans des épreuves de réalité – par opposition à épreuve de justice – dépourvues de justification et donc de montée en généralité. L'ensemble de «micro-épreuves» agencées au travers des arrangements constituent une manière pour les acteurs d'entretenir des *rapports non-institués au monde*. En outre, l'absence de dispositifs institués, qui habituellement «encadrent» les épreuves, renforce le caractère contingent et circonstanciel de l'action ainsi que son *indétermination*; cela est le propre de l'arrangement.

Nous retrouvons ainsi l'argument central que les sociologues n'ont cessé de rappeler en mettant l'accent sur les deux conceptions fondamentales de l'institution, à savoir l'*institué* et l'*instituant*. Ce sont les deux faces d'une même pièce, assimilables au Dieu romain Janus, avec ses deux têtes. La première conception «entend l'institution comme “forme sociale établie” (l'*institué*). La seconde renvoie aux processus par lesquels une société s'organise (l'*instituant*)» (Hess, 2016: 183). Dans l'optique de l'analyse institutionnelle, René Louau a bien défini les ressorts de ces deux registres:

«Par “instituant”, on entendra à la fois la contestation, la capacité d'innovation et en général la pratique politique comme “signifiant” de la pratique sociale. Dans “l'institué”, on mettra non seulement l'ordre établi, les valeurs, modes de représentation et d'organisation considérés comme normaux, mais aussi les procédures habituelles de prévision (économique, sociale, politique)» (Louau, 1969: 1).

Dans l'optique de mise en parallèle du compromis et de l'arrangement, il va sans dire que le premier est du côté de l'institué alors que le second est du côté de l'instituant. Le compromis est en effet une forme d'accord public, officiel qui, parce qu'il présuppose le bien commun, obéit à un impératif de justification et requiert une certaine stabilisation et durabilité, ce qui fait son caractère *institué* (Nachi, 2004). En revanche, l'arrangement est une transaction officieuse, contingente aux deux parties rapportée à leur convenance réciproque et non en vue d'un bien commun (Boltanski et Thévenot, 1991: 408). En cela, l'arrangement est indissociable de l'*instituant* (Nachi, 2007). A cet égard, il possède la plasticité de ce qui n'est pas institué, de ce qui relève de la contingence des flux de l'action, tandis que le compromis relève de ces opérations de durcissement et de fixa-

tion nécessaires à tout dispositif institué. Nous représentons ces différentes oppositions en tension à travers des lignes marquées par deux pôles opposés:



En somme, la mise en relation du compromis et de l'arrangement révèle leur antinomie (Boltanski et Thévenot, 1991: 408). Dans l'optique du modèle des économies de la grandeur, le compromis se réalise entre des principes d'équivalence ou des «cités» différentes tandis que l'arrangement ne vise pas la généralité mais est plutôt un accord *tacite* qui permet de soustraire au monde de l'épreuve.

L'arrangement est *exclusif* et toujours orienté vers *le particulier*; il opère toujours entre quelques-uns, à

Tab. 1. Caractéristiques lexicales du compromis et de l'arrangement

Compromis	Arrangement
Durable, fixe	Immédiat, Instantané
Nécessaire, assuré, certain	Contingent, circonstanciel, aléatoire, occasionnel
Public, publicité	Secret, privé
Expressivité, démonstration, signification	Discrétion, tact, convenance, insignifiance
Exigence, rigidité, rigueur	Tolérance, compréhension, indulgence
Dur, ferme, résistant	Mou, souple, flexible
Institué	Instituant
Officiel	Officieux
Justice	Justesse
Généralité	Singularité
Implique systématiquement des concessions réciproques	Relève du donnant-donnant, du grès à grès
Vise l'intérêt général	Vise des intérêts particuliers, privés
Bien commun	Vivre-ensemble

l'exclusion d'autres, d'où il tire son caractère *officieux* et «*privé*», se conjuguant à l'indexicalité proclamée par l'ethnométhodologie (de Fornel, Ogien, Quéré, 2001). Le compromis a toujours une *dimension publique*, ce qui le détache de l'indexicalité pour se déposer à l'extérieur de l'action: les causes ou raisons de l'action et l'impératif de justification.

Le compromis est *inclusif* et toujours orienté vers le *général*, c'est-à-dire l'intérêt général et le bien commun. Il est foncièrement «*public*». Pour arriver à un bien commun, il faut que la critique s'arrête. Si le compromis n'est pas critiqué, il tient et peut se stabiliser, alors que l'arrangement est dépourvu de stabilité. Nous regroupons dans le tableau synthétique n. 1 les propriétés du compromis et de l'arrangement.

En guise d'ouverture. Pour une évaluation empirique du régime de l'arrangement

Comme annoncé dans l'introduction, cette étude se veut une mise en chantier, une analyse exploratoire des propriétés de l'arrangement en tant que nouveau régime pragmatique d'action.

Après avoir levé l'ambiguïté du terme arrangement lui-même, en s'appuyant sur une analyse sémantique de ses multiples significations, nous avons pu opérer un déplacement conceptuel vers la construction d'un concept sociologique heuristique. Nous avons établi aussi un inventaire des travaux sur les régimes d'action en soulignant leur fécondité et leur complémentarité dans le champ de la sociologie pragmatique.

En examinant les propriétés et les caractéristiques du régime de l'arrangement, nous avons pu rendre compte de son caractère à la fois *hybride* et *englobant*: il est en effet à la fois d'avantage qu'un régime de familiarité et moins qu'un régime de la justification. L'argument avancé est de dire que le régime de l'arrangement est *en deçà* du régime de la justification et *au-delà* du régime de familiarité. S'il partage certaines propriétés avec ce dernier, il n'en demeure pas moins qu'il le *déborde* et *l'englobe*.

Un des intérêts du régime de l'arrangement est de s'affirmer comme un régime *hybride*, se plaçant aux *interstices* d'autres régimes. On peut dire qu'il s'agit là de l'un de ses points forts dans la mesure où il permet de rendre compte des façons de faire et des espaces du monde social circonstanciels, non-officiels, non-institués et, de surcroît, non couverts par les autres régimes d'action. Ainsi, en se servant de ce régime d'action, il devient possible de couvrir des registres sociaux et modes d'action marqués par une certaine fluidité sociale et impliquant la référence à des ordres normatifs et des

logiques contingentes de la pratique, en lien avec la familiarité, l'amitié, la confiance, l'officieux, le secret; mais aussi le détournement, l'art de la débrouillardise, le favoritisme, l'illégalisme; autant de registres de l'action et de savoir-faire qui méritent une attention soutenue et qui éclairent d'un jour nouveau à la fois le fonctionnement du monde social et l'analyse sociologique. Le ressort de celle-ci est une *sociologie de l'officieux*.

La mise en parallèle du compromis et de l'arrangement à laquelle nous avons procédé, révèle qu'ils sont à la fois proches et différents. Ils sont proches en ce sens que les deux relèvent d'un même noyau conceptuel, d'une même matrice théorique. Ils ont pour ainsi dire un évident «air de famille» (Nachi, 2010). Mais les propriétés qui les différencient dévoilent la spécificité de l'un au détriment de l'autre: alors que le compromis vise toujours le bien commun, l'arrangement est systématiquement une transaction au bénéfice d'intérêts particuliers et ne peut être justifié publiquement. Les pratiques d'arrangement renvoient à des actions, transaction et conduites liées à un *savoir-vivre collectif* et non à l'idée d'un bien commun dont la visée dépasse les intérêts contingents et immédiats des individus. On peut dès lors distinguer le bien commun comme visée du compromis et ce mode de *vivre-ensemble* et ces «arts de faire» en tant que formes d'intelligence pratique consubstantielles au régime de l'arrangement.

Par ailleurs, le régime de l'arrangement permet de rendre compte de la façon dont les personnes s'approprient des règles et des codes en les contournant et en inventant des manières de faire *subtiles* et *ajustées* aux situations. Il s'agit en cela de formes d'*intelligence pratique* permettant de se soustraire aux contraintes des épreuves de réalité et aux rôles que la société assigne à l'individu; en un mot, l'arrangement permet de rendre la réalité plus supportable.

À la différence du compromis qui se déploie souvent dans les sphères publiques, doit faire l'objet de justifications et de conventions explicites et, par conséquent, requiert un caractère officiel et *institué*, les figures de l'arrangement reposent sur des relations de «complicité», de familiarité et donc relève du «privé» et de l'*officieux*. C'est que, comme on l'a souligné à maintes reprises, l'arrangement repose essentiellement sur la confiance et la bonne foi des personnes.

Ainsi donc, à l'instar des autres régimes pragmatiques d'action, le régime de l'arrangement permet de rendre intelligible des situations sociales, des logiques de la pratique, des façons de faire, des transactions sociales, des échanges sociaux renvoyant à un *style* ou un *ethos* social dont nous avons tenté d'explicitier les grammaires, à savoir: proximité, familiarité, confiance, plasticité,

contingence, convenance, secret, etc. (voir tableau ci-dessus). Le régime d'arrangement permet de rendre compte de cet ethos dans différentes sphères d'activité de la vie quotidienne et dans différents espaces sociaux. A travers le prisme du régime de l'arrangement, on peut alors mesurer le caractère heuristique de ce concept sociologique et estimer en quoi il est pertinent pour l'analyse sociologique.

Nous avons privilégié dans ce texte le travail d'élaboration théorique, mais des analyses et des évaluations empiriques sont en cours à travers notamment des études de cas et des enquêtes de terrain. Il s'agit en effet de procéder à l'expérimentation de ce régime, de le mettre à l'épreuve des données empiriques tangibles. Il nous paraît évident d'aller au-delà de l'analyse théorique et conceptuelle du régime de l'arrangement afin de le confronter à la pratique sociologique. A cet égard, une analyse ethnographique sérieuse permettra d'apprécier à sa juste valeur l'intérêt d'un tel régime d'action.

En somme, ce travail préalable de mise en chantier a consisté à dégager les propriétés d'un régime de l'arrangement. La manière dont on peut l'utiliser et les différents usages empiriques demeurent encore à écrire et sa spécificité ressortira, notamment par rapport aux autres régimes d'action propres à la sociologie pragmatique.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Barrault-Stella L. (2016), *Solliciter un arrangement auprès du politique. Ce que des demandes individuelles de passe-droit face à la carte scolaire révèlent des rapports au politique*, in Buton F., Lehingue P., Mariot N., Rozier S. (dirs.), *L'Ordinaire du Politique: Enquêtes sur les rapports profanes au politique*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, pp. 207-223.
- Barrault-Stella L. (2013), *Gouverner par accommodements. Stratégies autour de la carte scolaire*, Paris, Dalloz («Préface» de Daniel Gaxie).
- Boissonnade J. (2009), *Les apports de la sociologie pragmatique à la transaction sociale. Le concept de "régimes d'action" dans l'analyse du discours des "jeunes de banlieue"*, in «Pensée plurielle», n°20 (1), pp. 37-50.
- Boltanski L. (1990) *L'Amour et la justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action*, Paris, Métailié.
- Boltanski L. (1993), *Dissémination ou abandon: la dispute entre amour et justice. L'hypothèse d'une pluralité des régimes d'action*, in Ladrière P., Pharo P. et Quéré L. (dir.), *La théorie de l'action. Le sujet pratique en débat*, Paris, CNRS, pp. 235-259.
- Boltanski L. (2003), *Usages faibles, usages forts de l'habitus*, in Encrevé P. et Lagrave R.-M. (dirs.), *Travailler avec Bourdieu*, Paris, Flammarion, pp. 153-161.
- Boltanski L. (2004), *La Condition foetale. Sociologie de l'engendrement et de l'avortement*, Paris, Gallimard.
- Boltanski L. (2009), *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard.
- Boltanski L. (2015), «Le lieu du pouvoir: entre l'officiel et l'officieux», Vidéos Du Forum Philo Le Monde, Le Mans 2015, «Où Est Le Pouvoir?», <http://forumlemondelemans.univ-lemans.fr/fr/forums-en-images/annee-2015/luc-boltanski-le-lieu-du-pouvoir-entre-l-officiel-et-l-officieux.html>.
- Boltanski L. et Chiapello È. (1999), *Le Nouvel Esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- Boltanski L., Darre Y. et Schiltz M.-A. (1984), *La dénonciation*, in «Actes de la recherche en sciences sociales», n° 51 (mars), pp. 3-40.
- Boltanski L., Godet M.-N., Latour C. et Cartron D. (1995), *Messages d'amour sur le Téléphone du dimanche*, «Politix», 31, pp. 30-76.
- Boltanski L. et Thévenot L. (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- Boltanski L. et Thévenot L. (dirs.) (1989), *Justesse et justice dans le travail*, «Cahiers du centre d'études de l'emploi», 33, Paris, PUF.
- Breviglieri M., Lafaye C., Trom D. (dirs.) (2005), *Sens critique, sens de la justice*, Paris, Économica.
- Certeau de M. (1990), *L'invention du quotidien, 1. Arts de faire*, Paris, Gallimard-Folio.
- Claverie É. et Lamaison P. (1982), *L'impossible mariage. Violence et parenté en Gévaudan, 17e-18e-19e siècles*, Paris, Hachette.
- Corcuff P. (1999), «De Machiavel au régime d'action machiavélien. Philosophie politique et sociologie politique», *Conference Paper*, (CERIEP-Centre de politologie de Lyon et GSPM-EHESS).
- Corcuff P. (1998), *Justification, stratégie et compassion: Apport de la sociologie des régimes d'action*, in «Correspondances» (Bulletin d'information scientifique de l'Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain), Tunis, n°51, juin.
- De Fornel M., Ogien R., Quéré L. (dirs.) (2001), *Léthnométhodologie. Une sociologie radicale*, Paris, La Découverte.
- Detienne M. et Vernant J.-P. (1974), *Les ruses de l'intelligence, la mêtis chez les Grecs*, Paris, Flammarion.
- Dodier N. (1993), *Les appuis conventionnels de l'action. Éléments de pragmatique sociologique*, in «Réseaux», n° 62, pp. 63-85.
- Doidy É. (sd.), «Les régimes de la proximité dans les Économies de la grandeur», *Working Paper*, Centre

- Interdisciplinaire de Recherches Urbaines et Sociologiques, Université de Toulouse 2 – Les Mirail; Groupe de Sociologie Politique et Morale – EHESS.
- Doidy É. (2015), *L'économie politique de la proximité. Des outils pragmatiques pour penser la mise en valeur du proche dans le champ politique*, in Le Bart C. et Lefebvre R. (dirs.), *La proximité en Politique. Usages, rhétoriques, pratiques*, Rennes, Presse Universitaires de Rennes, pp. 33-43.
- Dubet F. (2007), *L'expérience sociologique*, Paris, La Découverte (coll. Repères).
- Gardella É. (2008), *Le jugement sur l'action. Note critique de l'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement de L. Thévenot*, in «Tracés. Revue de Sciences humaines» [En ligne], 11 | 2006, mis en ligne le 28 septembre 2008, consulté le 08 mars 2019. URL: <http://journals.openedition.org/traces/252>.
- Gautier C. (2001), *La sociologie de l'accord: justification contre déterminisme et domination: à propos du Nouvel esprit du capitalisme de Luc Boltanski et Ève Chiapello*, in «Politix», 54 (14), pp. 197-220.
- Genard J.-L. (2011), *Investiguer le pluralisme de l'agir*, in «SociologieS» [En ligne], Grands résumés, *L'Action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*, mis en ligne le 06 juillet 2011, consulté le 22 décembre 2020. URL: <http://journals.openedition.org/sociologies/3574>.
- Goffman E. (1968), *Asiles. Etudes sur la condition sociale des malades mentaux*, «Présentation» de Robert Castel, Paris, Éditions de Minuit.
- Goffman E. (1974), *Les rites d'interaction*, Paris, Éditions de Minuit.
- Goffman E. (2002), *L'arrangement des sexes*, Paris, Éd. La Dispute (coll. Le genre du monde), trad. de l'anglais par H. Maury; présenté par Claude Zaidman.
- Grossetti M., (1998), *La proximité en sociologie: une réflexion à partir des systèmes locaux d'innovation*, in Bellet M., Kirat T., LARGERON C., (dirs.), *Approches multiformes de la proximité*, Paris, Hermès, pp. 83-100.
- Genestier P. (2015), «La thématique de la proximité. Composante d'une épistémè, expression d'une idéologie ou bien symptôme d'une certaine vision du monde?», in Le Bart C. et Lefebvre R. (dirs.), *La proximité en Politique. Usages, rhétoriques, pratiques*, Rennes, Presse Universitaires de Rennes, pp. 287-305.
- Heinich N. (2017), *Des valeurs. Une approche sociologique*, Paris, Gallimard.
- Hess R. (2016), «Institution. L'instituant, l'institué, l'institutionnalisation, l'analyse institutionnelle», in Jacqueline Barus-Michel (éd.), *Vocabulaire de psychosociologie. Références et positions*, Toulouse, ERES, pp. 183-190.
- Joseph I. (2007), *L'athlète moral et l'enquêteur modeste*, Paris, Économica.
- Johann M. (2016), *Le régime d'agapè: sociologie de la limite, limite de la philosophie*, in Carré L., Loute A. (dirs.), *Donner, reconnaître, dominer. Trois modèles en philosophie sociale*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, pp. 149-161.
- Karsenti B. (2005), *Arrangements avec l'irréversible*, in «Critique», 695 (avril), pp. 321-336.
- Latouche S., Laurent P.-J., Servais O., Singleton M. (dirs.) (2004), *Les raisons de la ruse Une perspective anthropologique et psychanalytique*, Paris, La Découverte.
- Latour B. (2001), *Pasteur: guerre et paix des microbes, suivi de Irréductions*, Paris, La Découverte (1^{re} éd.: 1984).
- Lee John R.E., Rodney W., Bernard V. L. (1992), *Regards et habitudes des passants: Les arrangements de visibilité de la locomotion*, in «Les Annales de la recherche urbaine», N°57-58, (N° sp. «Espaces publics en villes»), pp. 101-109.
- Levi-Strauss C. (1961), *La pensée sauvage*, Paris, Plon (Coll. Agora Pocket).
- Lienard G. et Mangez É. (2015), *Régimes d'action et rapports de pouvoir. Vers un approfondissement de la théorie bourdieusienne de la domination?*, in «Recherches sociologiques et anthropologiques» [En ligne], 46-1 |, mis en ligne le 15 octobre 2015, URL: <http://journals.openedition.org/rsa/1435>.
- Lourau R. (1969), *L'instituant contre l'institué. Essais d'analyse institutionnelle*, Paris, Editions Anthropos.
- Martinache I. (2010), *Boltanski Luc, De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, in «Sociologie» [En ligne], Comptes rendus, 2010, mis en ligne le 15 avril 2010, consulté le 11 mars 2019. URL: <http://journals.openedition.org/sociologie/117>.
- Nachi M. (2003), *Éthique de la promesse. L'agir responsable*, Paris, PUF.
- Nachi M. (2004), *Introduction. Dimensions du compromis: Arguments pour la constitution d'une théorie du compromis*, in «Information sur les sciences sociales», 43 (2), pp. 131-143.
- Nachi M. (2006), *Introduction à la sociologie pragmatique. Vers un nouveau style sociologique*. («Préface» de Luc Boltanski), Paris, A. Colin.
- Nachi M. (2006a), *Rendre justice au sens de la justice. Des théories de la justice à l'exploration pragmatique du juste*, in Breviglieri M., Lafaye C. and Trom D. (dirs.) *Compétences critiques et sens de la justice. Colloque de Cerisy*, Paris: Economica, pp. 399-411.
- Nachi M. (2007), «Arrangement au présent, compromis au futur. Les "cadres de l'expérience" d'un groupe de jeunes garçons dans le contexte tunisien», in M. Breviglieri et V. Cicchelli (dirs.), *Adolescences méditerranéennes*, Paris: Economica, pp. 11-22.

- néennes. *L'espace public à petits pas*, Paris, L'Harmattan, pp. 315-338, chapitre XV.
- Nachi M. (2010), *Concept commun et concept analogique de compromis: "un air de famille"*, in «SociologieS» [En ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 04 février 2010. URL: <http://sociologies.revues.org/index3097.html>.
- Nachi M. (dir.), (2011), *Actualité du compromis. La construction politique de la différence*, Paris: Armand Colin.
- Nachi M. (2017), *Le Sens de la justice. Exploration sociologique d'histoires d'injustices en Tunisie et en France*, Paris, Les points sur les i.
- Nachi M. (2017a), *S'émanciper autrement? De la rébellion zapatiste au soulèvement tunisien: nouveaux enjeux de l'émancipation et sens de la révolution*, in Nachi M. (dir.), *Révolutions & Émancipations. De la rébellion zapatiste à la révolution tunisienne: les nouveaux chemins de la contestation*, Tunis, Nirvana, pp. 31-95.
- Nachi M. (2019), *Chapitre introductif. Cheminement intellectuel et affirmation de la sociologie pragmatique comme "style" sociologique*, in Nachi M. (dir.), *La sociologie pragmatique et l'étude des sociétés maghrébines*, Tunis, Nirvana, pp. 7-38.
- Nachi M. (2019a), *Évolution de la sociologie pragmatique de Luc Boltanski: Vers un compromis théorique entre "sociologie critique" et "sociologie pragmatique de la critique?"*, in Nachi M. (dir.), *La sociologie pragmatique et l'étude des sociétés maghrébines*, Tunis, Nirvana, pp. 139-178.
- Odin F., Thuderoz C. (2010), *Des mondes bricolés? Arts et sciences à l'épreuve de la notion de bricolage*, Lyon, Presses Polytechniques Romandes.
- Ogien A., Quéré L. (2005), *Le Vocabulaire de la sociologie de l'action*, Paris, Ellipses.
- Ouardani M. S. (2005), *L'Arrangement normatif: ou comment arranger et s'arranger avec les «anciennes» et les «nouvelles» manières d'être ensemble, en Tunisie d'aujourd'hui*, Strasbourg, Thèse de doctorat Soutenue à Strasbourg 2, en partenariat avec l'Université des sciences humaines. Faculté des sciences sociales (Strasbourg).
- Quéré L. (2007), *La normativité de l'engagement et de la familiarité*, in «Critique», 12, 727, 935-948.
- Reed-Danahay D. (2007), *De la résistance: ethnographie et théorie dans la France rurale*, in «Education et sociétés», n° 19 (1), pp. 115-131.
- Scott J. C. (1985), *Weapons of the weak. Everyday Forms of Peasant Resistance*, New Haven and London, Yale University Press.
- Scott J. C. (2009), *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Paris, Éditions Amsterdam.
- Scott J. C. (2021), *L'Œil de l'État. Moderniser, uniformiser, détruire*, Paris, La Découverte (traduit de l'anglais (États-Unis) par Olivier Ruchet).
- Sheringham, M. (2013), *Traversées du quotidien. Des sur-réalistes aux postmodernes*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Simmel G. (1999), *Sociologie*, Paris, PUF (Coll. «Sociologies»).
- Thévenot L. (1994), *Le régime de familiarité. Des choses en personne*, «Genèses» n° 17 (sept.), pp. 72-101.
- Thévenot L. (1990), *L'action qui convient*, in Pharo P., Quéré L. (dirs.), *Les formes de l'action. Sémantique et sociologie*, Paris, Éd. de l'EHESS, série «Raisons pratiques».
- Thévenot L. (1998), *Pragmatiques de la connaissance*, in Borzeix A., Bouvier A., Pharo P. (dirs.), *Sociologie et cognition*, Paris, CNRS éditions.
- Thévenot L. (2000), *L'action comme engagement*, in Barbier J.-M. (dir.), *L'analyse de la singularité de l'action. Séminaire du Centre de recherche sur la formation – Cnam*, Paris, PUF, pp. 213-238.
- Thévenot L. (2006) *L'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*, Paris, La Découverte.
- Thévenot L. (2019), *Sociologie pragmatique de la critique et des engagements: genèse, développements, enjeux actuels*, in Nachi M. (dir.), *La sociologie pragmatique et l'étude des sociétés maghrébines*, Tunis, Nirvana, pp. 41-78.
- Weber M. (1995), *Économie et société*, Paris, Plon.
- Winkin Y. (1995), «L'arrangement entre les sexes selon Goffman», in EPHESIA (éd.), *La place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*, Paris, La Découverte, «Recherches», pp. 152-156.